

International

# Mesuré à l'aune de l'Europe

L'Autorité européenne de surveillance AEAPP soumet tous les deux ans les systèmes de prévoyance de l'Espace économique européen à un test de résistance. Que vaut cet indicateur pour le système de prévoyance suisse? Une étude l'a testé.

La fortune liée dans la prévoyance professionnelle suisse correspond à une part du produit intérieur brut de plus de 140 %. La fortune liée des institutions de prévoyance suisses représenterait également une part pertinente en comparaison avec les institutions de prévoyance assujetties à la surveillance AEAPP.

## Spécification du stress test de l'AEAPP

En se basant sur la situation des marchés financiers à la fin de l'année 2018, le test de résistance a supposé le choc suivant sur les marchés financiers:

- Augmentation des taux d'intérêt des obligations d'État entre 0.3 et 4.2 % selon la monnaie et la maturité
- Augmentation des spreads de crédit des obligations d'entreprises
- Baisse permanente du prix des actions de 38 à 46 % (selon les régions)
- Baisse permanente des prix de l'immobilier de 20 à 38 % (selon les régions)

En raison des différences entre les cadres réglementaires nationaux concernant l'évaluation des actifs et des engagements de prévoyance, la situation de départ à la fin 2018 et l'effet du choc sur les marchés financiers ne sont pas directement comparables. C'est pourquoi l'AEAPP a développé une méthode d'évaluation uniforme qui fait partie intégrante de l'étude de stress. Celle-ci prévoit une évaluation neutre en termes de risques des engagements de prévoyance ainsi que la comptabilisation de toutes les mesures d'assainissement nationales en cas de découvert, notamment les cotisations de l'employeur et les réductions de prestations.

## Application au système de prévoyance suisse

Pour l'application du stress test 2019 au système de prévoyance suisse, nous avons construit une institution de prévoyance représentative pour la Suisse, en utilisant des données agrégées accessibles au public et la base de données des groupes de pairs de c-alm SA. Les calculs pour la Suisse tiennent compte non seulement des institutions de prévoyance (semi-)autonomes (environ 84 % de la fortune), mais aussi des assurances complètes (environ 16 % de la fortune).

## Résultats

L'hypothèse d'un choc des marchés financiers présentée ci-dessus réduirait la fortune de prévoyance de l'institution de prévoyance suisse moyenne d'environ 20 %. Ce chiffre tient compte du fait que les solutions d'assurance complète ne verraient pas leur fortune s'effondrer. La représentation montre d'une part l'effet du choc des marchés financiers sur la fortune en comparaison avec les autres pays et répartit d'autre part la réduction de la fortune entre les différentes catégories de placement.

En partant d'un taux de couverture statutaire moyen des caisses de pensions suisses de 104.6 % dans le scénario de base, le taux de couverture statutaire tomberait à environ 83.6 %.

Dans la méthode d'évaluation uniforme, la baisse des actifs représente 17.3 % des engagements. La valeur plus faible résulte du niveau d'engagement plus élevé dans la méthode d'évaluation uniforme. La méthode d'évaluation uniforme exige qu'un découvert résultant

d'un choc sur les marchés financiers soit entièrement absorbé par des réductions de prestations des assurés, par le sponsor ou par un fonds de sauvetage (le cas échéant).

Pour déterminer ces effets, nous avons supposé un mécanisme typique pour les caisses de pensions suisses, qui prévoit, en fonction du taux de couverture, des contributions d'assainissement de la part des employés et des employeurs, une baisse de la rémunération des avoires de vieillesse des assurés actifs et des adaptations du taux de conversion. L'illustration (page 102 dans l'article allemand) montre par quelles mesures et à quel point l'absorption du découvert a lieu dans l'institution de prévoyance suisse moyenne: les cotisations d'assainissement de l'employeur permettent de combler 3.5 points de pourcentage du déficit; la courbe des taux d'intérêt plus élevée résultant du choc sur les marchés financiers entraîne une baisse des engagements de prévoyance (effet d'évaluation), qui réduit le déficit de 4.2 points de pourcentage; le mécanisme de participation supposé (rémunération des avoires de vieillesse en fonction du taux de couverture) entraîne une réduction du déficit de 2.8 points de pourcentage; enfin, on suppose que les cotisations d'assainissement des salariés et les réductions de prestations combleront entièrement le déficit, soit les 6.7 points de pourcentage restants.

C'est ici qu'apparaît la plus grande différence avec les États européens (agréés): dans les institutions de prévoyance examinées dans l'étude de l'AEAPP, plus de 50 % des déficits de couverture sont absorbés via des réductions de prestations. Ce résultat est toutefois dû en grande partie au système de prévoyance néerlandais.

### Appréciation

Avec une part de plus de 140 % du produit intérieur brut, le 2<sup>e</sup> pilier en Suisse doit clairement être considéré

comme d'importance systémique. Une comparaison internationale et nationale de la résilience des institutions de prévoyance suisses, à l'instar du test de résistance de l'AEAPP, serait en principe la bienvenue. Les dépendances vis-à-vis du marché financier représentent des risques qui exigent des porteurs de risques correspondants et qui pourraient être évalués au moyen d'un test de résistance. L'application d'une méthode d'évaluation uniforme tenant compte des mesures d'assainissement possibles en cas de découvert pourrait constituer un pas vers une meilleure comparabilité de la situation financière des institutions de prévoyance, y compris au sein de la Suisse.

### La difficulté réside dans la mise en œuvre

Mais comme toujours, le problème réside dans la mise en œuvre: pour garantir effectivement la comparabilité, les institutions de prévoyance devraient toutes procéder à une évaluation de manière identique et neutre en termes de risques. Une telle évaluation représenterait une charge de travail supplémentaire importante pour les institutions de prévoyance. Les résultats sont en outre extrêmement sensibles aux hypothèses retenues, notamment en ce qui concerne les mesures possibles, les adaptations de prestations et le soutien de l'employeur en cas de fort découvert. Dans un scénario extrême comme celui du stress test, il faudrait en outre s'attendre à long terme à des modifications légales qui influenceraient fortement le résultat. En bref, les hypothèses relatives à des paramètres très incertains dominent le résultat et relaient ainsi fortement la comparabilité.

Cette incertitude au niveau des hypothèses soulève la question de savoir qui doit supporter les risques à long terme. Il s'agit surtout de savoir si, en cas de choc sur les marchés financiers, les politiciens réagiraient et adaptent les paramètres des prestations (en particulier le taux de

conversion et le taux d'intérêt minimal), de sorte que les assurés assumeraient les risques, ou si des moyens de financement supplémentaires seraient exigés de l'employeur. Enfin, on peut se demander si, sur la base des résultats induits par les hypothèses, des mesures réglementaires devraient effectivement être ordonnées pour certaines institutions de prévoyance afin de réduire les risques. |

Jovana Janjusic

Jan Koller

### Contexte historique

Depuis 2015, l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP) organise tous les deux ans des tests de résistance pour les institutions de prévoyance dans le cadre de ses activités de surveillance. En 2019, 176 institutions de prévoyance de l'Espace économique européen ont participé au test. L'objectif du test de résistance est de vérifier la capacité de résistance des systèmes de prévoyance en cas de chocs sur les marchés financiers et de mesurer les risques systémiques implicites. Outre l'analyse de l'impact sur les actifs (de placement), l'accent est mis sur la manière dont les chocs sont absorbés. Dans les plans à contributions définies (DC) purs, le choc est exclusivement supporté par une baisse des prestations pour l'assuré. Dans l'étude de l'AEAPP, l'analyse de la résilience des plans DC se limite donc principalement à l'actif. Dans les plans à prestations définies ou hybrides (DB/HY), il existe en revanche d'autres «absorbateurs» possibles que les assurés; notamment le sponsor (en Suisse, l'employeur) et les parachutes de secours (en Suisse, le fonds de garantie).

Dans une étude, c-alm SA a appliqué le stress test de l'AEAPP à la Suisse et a comparé le résultat avec d'autres pays. En raison de la faible importance des plans DC purs (plans 1e) en Suisse, nous nous sommes limités aux plans DB/HY.